#### **LE 4 NOVEMBRE 2019**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Magloire, tenue le lundi 4 novembre 2019, à 19h00, à la salle municipale et à laquelle étaient présents :

Son honneur la mairesse : Marielle Lemieux

Mesdames et messieurs les conseillers:

Anne-Marie Beaudry
Liette St-Pierre
Martine Rouillard

Jonathan Goupil
Steve Lapointe
Régis Prévost

La séance est présidée par la mairesse, Mme Marielle Lemieux, et M<sup>me</sup> Dany Robert, directrice générale, assure le secrétariat.

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après la constatation du quorum, la mairesse déclare la séance ouverte à 19h00.

#### 01-11-19 <u>ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</u>

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Adoption du procès-verbal du 7 octobre 2019
- 4. Approbation des comptes à payer

#### 5. **ADMINISTRATION:**

- NOTE Remise du rapport budgétaire octobre 2019
- NOTE Rapport des conseillers responsables de différents dossiers & de la mairesse,
- 5.1 Adoption 2<sup>e</sup> règlement numéro 336-19
- NOTE Arrérages de taxes municipales
- 5.2 Nomination d'un maire suppléant & représentant substitut auprès du conseil des maires de la MRC des Etchemins pour l'année
- 5.3 Renouvellement de la politique domiciliaire
- 5.4 Renouvellement de la politique des entreprises
- 5.5 Social des fêtes
- 5.6 Contribution 2020 Transports autonomie
- NOTE Dépôt du formulaire « déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil »
- AVIS Règlement 337-19 décrétant le taux des taxes et les tarifs de compensation pour l'année financière 2020 AVIS DE MOTION
- 5.7 Séance d'information
- 5.8 Campagne de financement École des Appalaches
- 5.9 Organisation des fêtes du 150<sup>e</sup>
- 5.10 Déclaration inclusion ou l'ouverture à la diversité
- 5.11 État comparatif
- 5.12 Demande de la Société du Patrimoine

#### 6. **<u>VOIRIE</u>**:

- 6.1 Pont Rang St-Léon
- 6.2 Déneigement sporadique
- 6.3 Programme d'aide à la voirie locale volet entretien des routes locales
- 6.4 Installation miroir côte St-Cyrille

#### 7. <u>RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT</u> :

- 7.1 Prolongement réseau d'aqueduc & d'égouts
- 8. SERVICE DE SÉCURITÉ D'INCENDIE :
- 8.1 Servitude borne sèche
- 8.2 Adoption plan de sécurité civile
- 9 **COMITÉ ET LOISIRS**
- 10. **CORRESPONDANCE**:
- 11. **VARIA:**
- 12. Période de questions
- 13. Levée de l'assemblée.

Il est proposé par Anne-Marie Beaudry, Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que présenté.

**ADOPTÉE** 

# 02-11-19 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 octobre 2019

Il est proposé par Liette St-Pierre, Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** le procès-verbal de la séance régulière du 7 octobre 2019 soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE** 

# 03-11-19 <u>APPROBATION DES COMPTES À PAYER</u>

Il est proposé par Martine Rouillard, Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**D'AUTORISER** le paiement des factures inscrites au document remis par la directrice générale aux membres du Conseil, soit un total de 237 902.73\$ pour novembre 2019, car les crédits nécessaires sont disponibles pour les acquitter.

**ADOPTÉE** 

#### **ADMINISTRATION:**

**NOTE** Le rapport budgétaire avec comparatif annuel pour le mois d'octobre est remis à chaque membre du conseil municipal.

#### NOTE Rapport du maire & conseillers responsables de différents dossiers

Mme la mairesse nous fait un résumé des rencontres qu'elle a assistée dans le dernier mois ainsi que M. Régis Prévost, Anne-Marie Beaudry pour le marché de Noël et Liette St-Pierre pour sa soirée d'Halloween

# 04-11-19 <u>ADOPTION DEUXIÈME RÈGLEMENT NUMÉRO 336-19</u> <u>POUR MODIFICATION SUR LES USAGES CONDITIONNELS</u>

IL EST PROPOSÉ PAR Régis Prévost, ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents; **D'ADOPTER** le deuxième projet de règlement numéro 336-19 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO, 313-17- INTITULÉ « RÈGLEMENT RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS » DE FAÇON À AUTORISER, sous certaines conditions, L'USAGE « Classe commerce, service et industrie à incidence moyenne (Ib) » à l'intérieur de la zone 28-F de la municipalité;

**ADOPTÉE** 

# NOTE ARRÉRAGES DE TAXES MUNICIPALES

Un tableau comprenant les arrérages de taxes a été remis à chaque membre du Conseil municipal au montant de 25 980.13\$. Des lettres seront envoyées aux personnes ayant encore des taxes de 2018-2019 en souffrance leur demandant de payer avant le 10 janvier 2020 ou de venir prendre entente avec la Municipalité.

# 05-11-19 NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT ET REPRÉSENTANT SUBSTITUT AUPRÈS DU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DES ETCHEMINS

Il est proposé par Martine Rouillard, Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** le conseiller Steve Lapointe soit et il est par les présentes nommé, Maire suppléant, lequel en l'absence de la Mairesse ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions de Maire avec tous les privilèges, droits et obligations y rattachés jusqu'à la fin de 2020.

**QUE** le conseil des Maires de la MRC des Etchemins soit avisé que Monsieur Steve Lapointe est nommé représentant substitut pour remplacer la Mairesse en cas d'absence, d'empêchement ou de vacance de son poste.

**ADOPTÉE** 

#### 06-11-19 RENOUVELLEMENT DE LA POLITIQUE DOMICILIAIRE

CONSIDÉRANT QUE la politique domiciliaire est arrivée à échéance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Steve Lapointe, Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**DE RENOUVELER** la politique domiciliaire en précisant une période de trois ans calendrier (exemple : mai à mai, si acheter en mai). Que le remboursement de taxes est en novembre de chaque année seulement.

**QUE** ladite politique restera active tant et aussi longtemps qu'une nouvelle résolution viendra la changer.

**ADOPTÉE** 

## 07-11-19 <u>RENOUVELLEMENT DE LA POLITIQUE DES ENTR</u>EPRISES

**CONSIDÉRANT QUE** la politique des entreprises est arrivée à échéance;

#### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Régis Prévost, Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**DE RENOUVELER** la politique des entreprises en précisant que le remboursement de taxes est en novembre de chaque année seulement, une période de trois ans calendrier (exemple : mai à mai, si acheter en mai).

**QUE** ladite politique restera active tant et aussi longtemps qu'une nouvelle résolution viendra la changer.

**ADOPTÉE** 

# 08-11-19 SOCIAL DES FÊTES

Il est proposé par Steve Lapointe, Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**D'AUTORISER** la tenue d'un social des fêtes entre les membres du Conseil, les employés, ainsi que le conjoint respectif de chacun, qui aura lieu AU Pub de la contrée, le 14 décembre 2019 à 18h. Aucune consommation ne sera payée par la Municipalité.

**ADOPTÉE** 

### 09-11-19 <u>CONTRIBUTION 2020 POUR TRANSPORT AUTONOMIE</u>

Il est proposé par Régis Prévost, Et résolu unanimement par les conseillers présents

**QUE** la Municipalité de Saint-Magloire accepte d'adhérer au service de transport adapté pour l'année 2020;

**QUE** la Municipalité de Saint-Magloire accepte de payer la contribution fixée de 1 279.57\$ pour l'année 2020;

**QUE** la Municipalité de Saint-Magloire accepte la tarification payée par l'usager;

**QUE** la Municipalité de Saint-Magloire reconnaît la Ville de Saint-Georges comme ville mandataire du transport adapté.

ADOPTÉE

### NOTE <u>DÉPÔT DU FORMULAIRE « DÉCLARATION DES INTÉRÊTS</u> PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL »

Chacun des membres du Conseil municipal remet à la directrice générale son formulaire « Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil » afin que celle-ci suite aux dispositions législatives transmette au

Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le relevé identifiant les membres du Conseil ayant déposé ou non leur formulaire.

#### AVIS DE MOTION

Le conseiller Steve Lapointe donne avis de motion pour le « Règlement # 337-19 décrétant le taux de taxes et les tarifs de compensation pour l'année financière 2020 ainsi que les conditions de leur perception ».

Steve Lapointe

#### 10-11-19 <u>SÉANCE D'INFORMATION</u>

Il est proposé par Steve Lapointe, Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**D'INSCRIRE** Mme Anne-Marie Beaudry ainsi que messieurs Yves Lapointe & Régis Prévost à une séance d'information donnée par l'UPA le 5 novembre prochain au Manoir Lac-Etchemins sur les exigences des lois et règlements en matière de bien-être animal. Le cycle de vie d'un projet d'agrandissement pour un bâtiment agricole. Ceci permettra d'outiller ces personnes dans l'analyse des demandes de dérogation mineure ou dans le cas de modifications du schéma d'aménagement de notre MRC, et ce, afin d'aider nos producteurs soumis aux nouvelles normes de bien-être animal.

ADOPTÉE

# 11-11-19 DEMANDE DE FINANCEMENT ÉCOLE DES APPALACHES

Messieurs Steve Lapointe, Jonathan Goupil et Madame Liette St-Pierre conseillers déclarent qu'ils s'abstiennent de participer et de voter sur ce point.

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil des élèves de l'*École des Appalaches ainsi que la Fondation de l'école des Appalaches* sollicite l'appui de la municipalité à titre de commanditaire pour les différents activités et événements se déroulant au cours de l'année scolaire 2019-2020;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Régis Prévost, Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**DE DONNER** un montant de 100 \$ dans le cadre d'une sollicitation financière pour les activités étudiantes ainsi que la Fondation de l'*École des Appalaches*.

ADOPTÉE

#### 12-11-19 ORGANISATION DES FÊTES DU 150<sup>e</sup> DE SAINT-MAGLOIRE

**ATTENDU QUE** les membres du Conseil souhaitent souligner le 150<sup>e</sup> anniversaire de la municipalité de Saint-Magloire qui sera en 2022 ;

**ATTENDU QU**'il est préférable d'être légalement constitué, en vue de recevoir du financement public pour l'organisation des fêtes du 150<sup>e</sup>;

**ATTENDU QU**'il est problématique d'utiliser la charte d'Organisme sans but lucratif (OSBL) déjà légalement constitué pour l'organisation des fêtes:

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Magloire désire se doter d'une organisation sans but lucratif pour promouvoir le développement local et contribuer à faire de Saint-Magloire la porte d'entrée dans la région des Etchemins ;

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par Régis Prévost, Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**D'APPUYER** la demande de constituer un Organisme sans but lucratif (OSBL) qui sera fait au Registraire des entreprises du Québec, par le Comité du 150<sup>e</sup> des fêtes de Saint-Magloire;

**DE PAYER** les frais de 169 \$ qui s'appliquent aux lettres patentes pour la constitution d'une personne morale sans but lucratif.

ADOPTÉE

# 13-11-19 <u>DÉCLARATION POUR L'INCLUSION OU L'OUVERTURE À LA DIVERSITÉ</u>

**CONSIDÉRANT QUE** les droits fondamentaux des personnes ont été proclamés et enchâssés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), la Charte des droits et libertés de la personne du Québec (1975) et la Charte canadienne des droits et libertés (1982).

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités et les MRC sont reconnues par l'État québécois en tant que gouvernements de proximité en étant le palier de gouvernance le plus près des citoyens et des citoyennes.

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit œuvrer à offrir à toute personne un environnement sain et sécuritaire, ouvert et accueillant.

**CONSIDÉRANT QUE** la déclaration de principe de la Politique d'égalité et de parité entre les femmes et les hommes de la Fédération Québécoise des municipalités (FQM) rappelle que l'égalité est un droit fondamental et qu'il constitue une valeur essentielle de la démocratie Québécoise.

**CONSIDÉRANT QUE** malgré tous les acquis des dernières décennies et l'adoption de lois qui garantissent l'égalité de droit, des inégalités existent encore.

**CONSIDÉRANT QUE** des gestes politiques d'engagement en faveur de l'ouverture à l'autre, du respect de la diversité et de la différence sont encore nécessaires.

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Magloire représente aussi la diversité de ses citoyens et citoyennes, eux-mêmes représentatifs de toute la diversité québécoise, et que, en ce sens, elle déclare leur droit au respect, à la reconnaissance et à l'inclusion.

Il est proposé par Liette St-Pierre, Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** la Municipalité de Saint-Magloire se positionne contre toute forme de discrimination ethnique, culturelle, sexuelle ou de genre et s'engage à :

- Adopter une culture organisationnelle appuyée sur les valeurs d'égalité, de respect, d'ouverture et d'inclusion;
- Promouvoir les valeurs d'égalité, de respect, d'ouverture et d'inclusion auprès de ses partenaires, de la population et lors de ses interventions;
- Offrir à toute personne un environnement sain et sécuritaire, ouvert, inclusif et accueillant;
- Promouvoir la présente Déclaration auprès de la population.

**ADOPTÉE** 

# NOTE <u>DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU RAPPORT BUDGÉTAIRE AU</u> 31 OCTOBRE 2019

Un rapport sur l'état comparatif des revenus et des dépenses au 31 octobre 2019, relativement aux prévisions budgétaires établies, est déposé et présenté aux membres du Conseil par la directrice générale.

# 14-11-19 <u>DEMANDE DE LA SOCIÉTÉ DU PATRIMOINE</u>

Il est proposé par Anne-Marie Beaudry, Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**DE FERMER** la rue Principale en face de la Maison du Patrimoine pour la tenue du Noël d'antan le 15 décembre prochain, de prêter les équipements de signalisation et les deux foyers.

**ADOPTÉE** 

#### VOIRIE PONT RANG SAINT-LÉON

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Magloire vient de subir une crue des eaux exceptionnelle le 1<sup>er</sup> novembre dernier;

**CONSIDÉRANT QUE** des crues des eaux sont de plus en plus répétitives sur notre territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** le débit d'eau de ce pont triple et parfois même quadruple de son écoulement habituel dans des conditions idéales;

**CONSIDÉRANT QUE** le pont situé dans le rang St-Léon est sous dimensionné;

**CONSIDÉRANT QUE** ce pont apporte des problèmes majeurs récurrents à toutes les années par la crue des eaux, de la fonte au printemps;

**CONSIDÉRANT QU**'à toutes les années, des problèmes dus à ce pont sous-dimensionné brisent notre route, les fossés, les abords de ce pont;

**CONSIDÉRANT QUE** ces bris occasionnent à la Municipalité des coûts énormes:

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Régis Prévost,

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**DE DEMANDER** au Ministère des Transports de prendre ce pont sous sa responsabilité, de l'entretenir, de le refaire à neuf si besoin;

**DE RECLASSER** ce pont pour qu'il devienne un pont à la charge du Ministère des Transports.

ADOPTÉE

# 16-11-19 DÉNEIGEMENT SPORADIQUE

**CONSIDÉRANT QUE** le déneigement sporadique sera effectué lorsque des accumulations de neige de 12 à 15 centimètres auront recouvert la chaussée et seulement lorsque l'entrepreneur aura terminé l'entretien des chemins municipaux prévus à son contrat;

**CONSIDÉRANT QU'UNE** signalisation routière sera installée sur les rangs qui seront entretenus sporadiquement, pour indiquer que ces chemins sont fermés à la circulation routière pour les mois d'octobre à mai;

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Steve Lapointe, Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** les membres du Conseil acceptent de déneiger **sporadiquement** les rangs Saint-Armand, Saint-Hilaire Sud, Nord & Saint-Joseph, au tarif horaire de 162\$/h soumis par notre entrepreneur des chemins d'hiver.

**ADOPTÉE** 

# 17-11-19 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports a versé une compensation de 157 750\$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2019;

**ATTENDU QUE** les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 & 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

**POUR CES MOTIFS**, sur une proposition de Martine Rouillard Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE** la Municipalité de Saint-Magloire informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 & 2, ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

**ADOPTÉE** 

#### 18-11-19 <u>INSTALLATION D'UN SENS UNIQUE</u>

**CONSIDÉRANT QUE** la côte du rang St-Cyrille (entre la route 281 et la rue Principale) est dangereuse en tout temps de l'année;

**CONSIDÉRANT QUE** dernièrement un accident à eu lieu avec un véhicule lourd;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Régis Prévost, Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**DE FAIRE** les démarches pour l'installation d'un sens unique dans cette partie de rue en descendant vers la Route 281.

**ADOPTÉE** 

# RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT

#### 19-11-19 PROLONGEMENT RÉSEAU D'AQUEDUC & D'ÉGOUTS – ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE PHASE I ET ÉTUDE GÉOTECHNIQUE

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons reçu deux soumissions et que cellesci ont été vérifiées pour s'assurer de leurs conformités;

# EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Liette St-Pierre, Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**D'OCTROYER** le contrat pour l'évaluation environnementale de site (ÉES) phase I et étude géotechnique à Englobe au montant de 14 925\$ taxes en sus.

**ADOPTÉE** 

# SERVICES DE SÉCURITÉ D'INCENDIE & SÉCURITÉ CIVILE 20-11-19 SERVITUDE BORNE SÈCHE

Il est proposé par Martine Rouillard, Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**DE MANDATER** mesdames la mairesse Marielle Lemieux et la Directrice générale Dany Robert à signer l'entente de servitude avec Monsieur Gaétan Ménard pour l'installation d'une borne sèche sur son terrain.

**ADOPTÉE** 

#### 21-11-19 ADOPTION PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE

**ATTENDU QUE** les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur le sécurité civile (RLRQ, c.S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

**ATTENDU QUE** notre municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal de Saint-Magloire reconnaît que la Municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

**ATTENDU QUE** cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

**ATTENDU QUE** les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre;* 

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Liette St-Pierre, Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE** le plan de sécurité civile de la municipalité de Saint-Magloire préparé par le Comité intermunicipal de sécurité civile formé des municipalités de Saint-Camille, Saint-Cyprien, Sainte-Justine, Saint-Magloire et Sainte-Sabine soit adopté;

**QUE** Gilles Vézina soit nommé responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile.

Cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la municipalité ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

**ADOPTÉE** 

# COMITÉ & LOISIRS CORRESPONDANCE

Madame la mairesse informe les citoyens que Messieurs Normand Brochu & Gino Tanguay ont remis une lettre de démission du Comité Ad hoc (station essence).

#### **VARIA:**

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme la mairesse invite les personnes présentes à la période de questions.

# 22-11-19 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Liette St-Pierre, Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la séance soit levée à 19h50.

**ADOPTÉE** 

## RÉSOLUTIONS DU PROCÈS-VERBAL DU 4 novembre 2019

« Je, Marielle Lemieux, maire, ai approuvé toute et chacune des résolutions que le présent procès-verbal contient, conformément à l'article 142 (2) C.M. ».

Mme Dany Robert
Directrice générale